

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2014/491 - Cité scientifique des jeunes Le Vaisseau - 3151  
Convention de mécénat 2014 entre le Vaisseau et le Crédit  
Mutuel**

La société Crédit Mutuel souhaite soutenir l'activité de médiation et vulgarisation scientifique que le Vaisseau exerce en direction du plus grand nombre de bas-rhinois concitoyens, notamment en direction des jeunes générations, par le biais du mécénat.

Le Crédit Mutuel s'engage à verser au département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10.000 € TTC pour l'année 2014.

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mécénat à intervenir entre la Société "Crédit Mutuel" à STRASBOURG et le Département, convention ayant pour objet de définir les contreparties accordées à cette société en échange d'un soutien financier d'une valeur de 10 000 € conformément à la loi n° 2003-709 relative au mécénat.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-87327-CC-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14